

**COMMUNE
SAINT-PIERRE-LE-VIEUX
(Vendée)**

2026-03-03

**EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux mars,
le Conseil Municipal de SAINT-PIERRE-LE-VIEUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur HENRIET Christian, Maire.

Étaient présents : Mesdames LEGER Marielle, RAVARD Alexandra, CHOYEAU Françoise, REY Pascale, HAY Virginie, GUILLON Cathy, CHABIRAND Fanny, Messieurs HENRIET Christian, GABORIAU Sébastien, PHELIPEAU Grégoire, CHARNOLÉ David, GUILMINEAU Christian, GUIGNARD Florent, GRAULIER Laurent, BARDE Mickaël

Secrétaire de séance : Monsieur PHELIPEAU Grégoire
Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026
Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Vote : 14 pour - 1 blanc

OBJET : Élections des adjoints

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L2122-4 et L2122-7-2
Vu la délibération 2026-03-02 fixant le nombre d'adjoint de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (Article L. 2122-4 et L.2122-7-2 du CGCT). Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de cinq minutes pour le dépôt auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter autant de conseiller municipaux que d'adjoints à désigner.

À l'issue de ce délai, le maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée.

Election des adjoints :

Au premier tour de scrutin secret le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8



A obtenu :

- Liste conduite par Monsieur GABORIAU Sébastien : 14 (quatorze) voix

Sont élus :

- **Monsieur GABORIAU Sébastien (1^{er} adjoint)**
- **Madame LEGER Marielle (2^{ème} adjoint)**
- **Monsieur GUILMINEAU Christian (3^{ème} adjoint)**

FAIT ET DELIBERE en mairie, les, jour, mois et an susdits

Le Maire,
Christian HENRIET

